

Image not found or type unknown



Disponibilite ou congé sans soldes

Par **voco0001**, le **02/01/2008** à **19:38**

bonjour. je suis infirmieres dans un etablissement de santé publique. J y travaille depuis 20 ans . de mars 2006 a mars 2007 j ai pris une dispo pour convenance perso et j ai travaillé en interim. Aujourd hui j ia réintégré mon etablissement depuis mars 2007 . Pour l année a venir je souhaite prendre dispo ou congé sans soldes pendant deux mois afin d exercer dans un autre etablissement public ; ai je le droit ?